

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

**Une séance ordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 23 janvier 2019, à 19 h 30.

**Sont présents** : Paolo Galati, président; Vicky Kaliozakis, vice-présidente (par téléphone); James Di Sano, Guy Gagnon, Peter MacLaurin (par téléphone), Anne McMullon, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Stéphane Henley, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Absents** : Bob Pellerin, commissaire et vice-président substitut et Anick Brunet, commissaire; Anthony Beliotis et Charbel Mourad, commissaires-parents.

**Également présents** : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Le président ouvre la séance.

**HEURE : 19 h 30**

**0.0 Ouverture de la séance**

**0.1 Reconnaissance du territoire**

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2019/01/23-CA-001 soit adopté sans modification.

**CC-190123-CA-0114**

**Adopté à l'unanimité**

**2.0 Approbation du procès-verbal**

Approbation  
du procès-verbal  
12 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 12 décembre 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

**CC-190123-CA-0115**

**Adopté à l'unanimité**

**3.0 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

#### 4.0 Rapport du président

Le président présente son rapport mensuel comprenant sa participation aux événements suivants :

- Petits déjeuners communautaires
  - L'école secondaire Laval Junior a amassé 2 500 \$
  - L'école secondaire de Rosemère a amassé 15 000 \$
- Funérailles
  - Jim Shea, président de la Commission scolaire Western Québec
  - Claire Grably, secrétaire à l'école primaire Crestview
- Session de formation des commissaires le 19 janvier à l'école secondaire régionale Laurentian
- Séance de discussion ouverte le 21 janvier. Au-delà de 100 personnes ont pris part à la séance; les résultats seront annoncés sous peu par l'Institut du Nouveau Monde.

#### 5.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale comment les points suivants :

- *Coffee with the DG*. Dans le cadre de nouvelle initiative, la directrice générale et les membres de l'équipe ALT (*Administrative Leadership Team*) formée des directeurs, directeurs adjoints et coordonnateurs de la commission scolaire vont dans les écoles et les centres pour prendre un café avec le personnel et échanger de façon informelle sur des sujets comme leur école/centre, leur travail et l'environnement de travail. Les résultats jusqu'à maintenant sont très positifs.
- Le gala de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier le 21 janvier 2019.
- L'événement portes ouvertes à l'école secondaire Laval Senior le 29 janvier 2019. L'école est très fière de son taux de diplomation de 94,4 % et a hâte de faire la promotion de toutes les belles choses qu'elle offre.
- La nouvelle méthode d'inscription en ligne. Cette nouvelle méthode est avantageuse pour les parents, car elle facilitera le processus de réinscription pour la prochaine année scolaire. Elle remercie les employés du Service des technologies de l'information et du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire pour leur collaboration à ce projet et pour la formation donnée aux employés qui utiliseront cette méthode.
- La période d'inscription officielle pour l'année scolaire 2019-2020 est du 4 au 28 février 2019.
- La participation de l'école primaire John-F.-Kennedy au Grand défi Pierre Lavoie. Cette participation atteint l'un des objectifs du plan d'engagement vers la réussite.

En réponse à une question du commissaire Emilio Migliozi au sujet de l'activité *Coffee with the DG*, la directrice générale précise qu'elle rencontre les employés d'une école ou d'un centre qui sont disponibles pour la rencontrer. L'établissement scolaire reçoit une invitation à l'activité, à laquelle les membres du personnel peuvent s'inscrire. Les échanges sont décontractés et il est agréable d'en apprendre davantage sur les perceptions des employés et ce qu'ils voient comme des défis.

#### 6.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'a été présenté.

#### 7.0 Décisions du conseil

##### 7.1 Affaires corporatives et secrétariat général

##### 7.1.1 Nomination d'un commissaire au Regroupement lavallois pour la réussite éducative

En réponse à une question de la commissaire Melissa Wall, le président fait savoir qu'il a parlé au commissaire-parent Anthony Beliotis et que celui-ci a accepté de représenter la commission scolaire auprès du Regroupement lavallois pour la réussite éducative.

Nomination d'un  
commissaire au  
Regroupement lavallois  
pour la réussite éducative

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170228-CA-0055 approuvant la constitution en personne morale de la Table interordres de Laval sous le nom Regroupement lavallois pour la réussite éducative (le Regroupement);

**CC-190123-CA-0116**

ATTENDU que le Regroupement a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de nommer un représentant pour siéger à son conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination d'Anthony Beliotis comme représentant de la commission scolaire au conseil d'administration du Regroupement lavallois pour la réussite éducative.

**Adopté à l'unanimité**

La vice-présidente intègre la séance et raccroche le téléphone.

**HEURE: 19 h 54**

### **7.1.2 Politique sur les établissements scolaires sécuritaires et bienveillants – autorisation pour la tenue d'une consultation**

Politique sur les  
établissements scolaires  
sécuritaires et bienveillants  
– autorisation pour la tenue  
d'une consultation

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18.1 de la Loi sur l'instruction publique, les élèves sont tenus d'adopter un comportement empreint de civisme et de respect et de contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, les écoles doivent mettre en place des règles de conduite et un plan de lutte contre l'intimidation et la violence afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire;

**CC-190123-CA-0117**

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite élaborer un cadre qui lui permettrait de gérer et d'encourager des pratiques favorisant l'établissement d'écoles, de centres et de milieux de travail sécuritaires pour tous;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'a pas encore mis en place une telle politique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur la politique n° 2019-CA-25 : Politique sur les établissements scolaires sécuritaires et bienveillants;

ET QUE la consultation commence le 24 janvier 2019 et se termine le 8 mars 2019 avec les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les professionnels, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577).

**Adopté à l'unanimité**

### **7.1.3 Signataire autorisé**

#### **7.1.3.1 Contrats et autres documents**

Signataire autorisé

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-181024-CA-0039, procédant à la nomination d'un nouveau président;

Contrats et autres  
documents

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-181212-CA-0078, procédant à l'élection d'une nouvelle vice-présidente;

**CC-190123-CA-0118**

ATTENDU QU'en raison de ces nouvelles nominations, il est devenu nécessaire de mettre à jour le nom du signataire autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, à signer **tout contrat et autre document** au nom de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, et ce, à compter du 24 janvier 2019;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-141210-CA-0087 à compter de la date indiquée ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

### 7.1.3.2 Chèques et autres documents financiers connexes

Signataire autorisé

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-181024-CA-0039, procédant à la nomination d'un nouveau président;

Chèques et autres documents financiers connexes

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-181212-CA-0078, procédant à l'élection d'une nouvelle vice-présidente;

**CC-190123-CA-0119**

ATTENDU QU'en raison de ces nouvelles nominations, il est devenu nécessaire de mettre à jour le nom du signataire autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur du Service des ressources financières, à signer **tout chèque et autre document financier connexe** au nom de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, et ce, à compter du 24 janvier 2019;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-141210-CA-0088 à compter de la date indiquée ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

## 7.2 Ressources humaines

### 7.2.1 Modifications à la politique pour contrer le harcèlement – autorisation pour la tenue d'une consultation

Sur un point d'information, le commissaire Guy Gagnon demande pourquoi la période de consultation n'est pas la même que celle de la Politique sur les établissements scolaires sécuritaires et bienveillants.

La directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim explique que la Politique sur les établissements scolaires sécuritaires et bienveillants est une nouvelle politique et qu'elle exige donc une période de consultation plus longue alors que la politique pour contrer le harcèlement est une politique déjà en place qui n'exige qu'une mise à jour.

Modifications à la politique pour contrer le harcèlement – autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 060426-HR-0201 approuvant la politique n° 2006-HR-06 : Contrer le harcèlement;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier cette politique afin qu'elle respecte les lois en vigueur;

**CC-190123-HR-0120**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur la politique n° 2006-HR-06 : Contrer le harcèlement;

ET QUE la consultation commence le 24 janvier 2019 et se termine le 4 mars 2019 avec l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les professionnels, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577).

**Adopté à l'unanimité**

### **7.3 Ressources matérielles et transport**

#### **7.3.1 Rectificatifs de commande**

##### **7.3.1.1 École primaire Our Lady of Peace – travaux de rénovation**

Rectificatifs de commande

École primaire  
Our Lady of Peace –  
travaux de rénovation

**CC-190123-MR-0121**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170426-MR-0078, octroyant le contrat pour le réaménagement intérieur complet de l'école primaire Our Lady of Peace à Corporation de construction Germano, pour des dépenses directes (ci-après appelées « taxes nettes ») pour la commission scolaire de 1 782 976,81 \$;

ATTENDU QUE le comité exécutif et le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont adopté les résolutions n°s EC-170927-MR-0004, EC-171025-MR-0011, EC-171122-MR-0024, EC-180228-MR-0041, CC-180228-MR-0085 et CC-180228-MR-0086, approuvant des rectificatifs de commande totalisant 303 310,29 \$ (taxes nettes);

ATTENDU QU'un nouveau rectificatif de commande a été soumis concernant un crédit de 2000,00 \$, avant taxes (2 299,50 \$, toutes taxes comprises, ou 2 137,74 \$, taxes nettes) pour de l'équipement qui n'est plus nécessaire dans le cadre de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve ce rectificatif de commande représentant la somme de 2 137,74 \$, taxes nettes;

QUE le coût total du projet, en tenant compte des rectificatifs de commande, soit majoré à 2 086 287,09 \$, taxes nettes;

QUE le président, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adopté à l'unanimité**

##### **7.3.1.2 École primaire Saint-Paul – travaux de rénovation de la fondation, de la toiture, du système CVC et des toilettes**

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que les rectificatifs de commande 4, 6, 7 et 9 concernent la décontamination des sols et l'enlèvement des réservoirs et qu'ils sont à l'origine de l'augmentation de 10,6 % du budget alloué à ce projet.

Rectificatifs de commande

École primaire Saint-Paul –  
travaux de rénovation de la  
fondation, de la toiture, du  
système CVC et des toilettes

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0107, accordant le contrat pour la rénovation des toilettes, de la fondation, de la toiture et du système de chauffage, de ventilation et de climatisation à l'école primaire Saint-Paul à l'entreprise Corporation de construction Germano, pour des dépenses directes (ci-après appelées « taxes nettes ») pour la commission scolaire de 1 627 308,01 \$;

CC-190123-MR-0122

ATTENDU QUE le comité exécutif et le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont adopté les résolutions n<sup>os</sup> EC-180926-MR-0010 et CC-181128-MR-0070, approuvant des rectificatifs de commande totalisant 182 291,71 \$ (taxes nettes);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, un autre rectificatif de commande a été apporté pour tenir compte de diverses modifications et de travaux de décontamination totalisant 147 882,99 \$, avant les taxes (170 028,47 \$, toutes taxes comprises ou 158 067,32 \$, taxes nettes);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rectificatif de commande totalisant 158 067,32 \$, taxes nettes;

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 968 297,04 \$, taxes nettes;

QUE le président, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n<sup>o</sup> BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adopté à l'unanimité**

### **7.3.2 Répertoire de professionnelles – architectes, ingénieurs civils, ingénieurs en structure, ingénieurs mécaniciens, ingénieurs électriciens et ingénieurs en géotechnique**

Le commissaire Guy Gagnon déclare qu'il n'appuiera pas cette résolution, car il s'oppose au fait qu'aucun commissaire ne siège au comité de sélection.

Répertoire de  
professionnels

Architectes, ingénieurs  
civils, ingénieurs en  
structure, ingénieurs  
mécaniciens, ingénieurs  
électriciens et ingénieurs  
en géotechnique

CC-190123-MR-0123

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n<sup>o</sup> CC-170524-MR-0089, approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un répertoire de professionnels (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs en structure, ingénieurs mécaniciens, ingénieurs électriciens et ingénieurs en géotechnique) pour une période de trois ans, dans le cadre de projets dont le total des honoraires professionnels est inférieur à 101 100,00 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 43 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, un avis public de qualification des prestataires de services doit être publié à nouveau au moins une fois par année, pour une période maximale de trois ans, afin de permettre à d'autres prestataires de services de se qualifier pendant la période au cours de laquelle la liste est en vigueur;

ATTENDU QUE l'avis public de qualification a été publié le 13 décembre 2018 sur le site SEAO afin de permettre la qualification d'autres prestataires de services pour les deux années restantes de la période de validité du répertoire de professionnels et que des demandes de qualification ont été reçues le 10 janvier 2019;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 16 janvier 2019 pour étudier les demandes de qualification reçues;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité de sélection et du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout de firmes qualifiées au répertoire de professionnels lorsqu'il s'agit de projets dont le total des honoraires professionnels est inférieur à 101 100,00 \$, conformément au document n<sup>o</sup> SWLSB-2019/01/23-MR-001;

QUE le président et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR	James Di Sano, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi
Voix CONTRE	Guy Gagnon
ABSTENTION	Melissa Wall

### 7.3.3 Prolongation de la période de validité des soumissions – projets de construction

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir qu'une prolongation de la période de validité des soumissions donnerait à la commission scolaire le temps nécessaire pour faire les changements que la ville demande après étude des plans et devis. La ville exige que ces changements soient faits avant de délivrer les permis nécessaires.

Prolongation de la période de validité des soumissions – projets de construction

**CC-190123-MR-0124**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 39 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la publication de l'avis d'appel d'offres lorsque la période de validité des soumissions est supérieure à 45 jours et que, dans le cas d'une commission scolaire, le conseil des commissaires occupe le rôle de dirigeant;

ATTENDU QU'en raison de la mise en place de l'Autorité des marchés publics (AMP), il est maintenant possible pour un entrepreneur de déposer une plainte durant le processus d'appel d'offres et qu'advenant un tel cas, la période d'appel d'offres doit possiblement être prolongée d'au moins 15 jours jusqu'à environ 25 jours par la commission scolaire;

ATTENDU QUE la possibilité de recevoir des plaintes et de prolonger le processus d'appel d'offres peut entraîner des retards additionnels au-delà de la période de 25 jours mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE l'approbation des résultats d'un appel d'offres est soumise à des contraintes de temps et qu'il existe toujours la possibilité d'être aux prises avec des situations qui ne peuvent être réglées par le conseil si aucune séance ordinaire n'est prévue à l'intérieur des délais nécessaires pour approuver les résultats;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit préférablement avoir reçu le permis de la ville avant d'octroyer le contrat à un entrepreneur général afin d'éviter les demandes imprévues de la ville et que le processus de demande de permis est souvent long pour diverses raisons;

ATTENDU QU'il arrive souvent que la ville ne délivre pas le permis demandé tant que la commission scolaire n'a pas octroyé le contrat à un entrepreneur général;

ATTENDU QU'il serait bénéfique pour le directeur du Service des ressources matérielles et du transport de pouvoir augmenter la période de validité des soumissions de 45 jours jusqu'à 90 jours, tout au plus, sans avoir à faire la demande au conseil chaque fois qu'une augmentation est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le directeur du Service des ressources matérielles et du transport à prolonger la période de validité des soumissions de 45 jours jusqu'à 90 jours, tout au plus, relativement à tous les appels d'offres pour les services d'un entrepreneur général;

ET QUE la présente résolution soit en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

**Adopté à l'unanimité**

## 8.0 Points d'information

### 8.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

Le président rappelle à tous et à toutes que le gala de janvier de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier est demain et que tous les billets ont été vendus.

### 8.2 Rapport des commissaires-parents

#### 8.2.1 Rapport du comité de parents

Aucun rapport n'est présenté.

#### 8.2.2 Rapport du comité EHDAA

Le commissaire-parent Stéphane Henley passe en revue le rapport mensuel du comité EHDAA en commentant les points suivants :

- La prochaine conférence est le 19 février 2019 et portera sur la conciliation travail-vie personnelle. Les gens peuvent assister à la conférence en personne ou la visionner en ligne.
- La conférence du mois d'avril portera sur l'orthophonie et celle du mois de mai portera sur l'ergothérapie.
- Le comité EHDAA cherche à offrir le plus grand nombre de conférences possibles pour acquérir une visibilité.
- Le comité a maintenant une page Facebook.
- Ses membres sont préoccupés par le problème de surcapacité à l'école primaire Crestview.
- Le comité travaille actuellement sur un plan marketing.

### 8.3 Rapport de l'ACSAQ

Le commissaire Peter MacLaurin fait savoir que la prochaine réunion de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) est le vendredi 25 janvier 2019. Lors de cette réunion, on procédera à l'élection d'un nouveau vice-président de la Commission scolaire Western Québec pour remplacer Jim Shea.

## 9.0 Période de questions

La directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim explique le processus suivi lors de la période de questions.

En réponse aux questions du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes avec l'aide de la directrice générale.

- Le MEES a transmis deux directives pour l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans toutes les écoles.
- Des détecteurs de monoxyde de carbone sont déjà en place dans les écoles dont le système de chauffage est à combustion.
- Il existe également des détecteurs de gaz méthane.
- Les détecteurs sont calibrés tous les deux ans et sont branchés au système d'alarme de la commission scolaire.
- Les écoles ont été informées de la procédure concernant les détecteurs en janvier 2018.
- Le détecteur se déclenche une première fois s'il y a une concentration de 30 particules par million et une deuxième fois lorsque la concentration est de 200 particules par million.



- Selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la valeur d'exposition admissible est de 15 minutes. Advenant un tel cas, la commission scolaire appellera immédiatement le 911 et procédera à l'évacuation de l'école.
- Jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucun déclenchement du détecteur de monoxyde de carbone dans l'une des écoles de la commission scolaire.
- L'entrepreneur qui ne signale pas le déclenchement du détecteur de monoxyde de carbone risque de perdre le contrat pour lequel il a été engagé et se faire remplacer par le prochain soumissionnaire conforme le plus bas.
- La commission scolaire a répondu à la demande du MEES en y joignant la procédure qu'elle suit. Le MEES a depuis communiqué avec la commission scolaire pour demander la permission de distribuer cette procédure à toutes les commissions scolaires du Québec.
- La commission scolaire a donné la permission aux écoles de transmettre cette procédure aux parents qui posent des questions à ce sujet.

En réponse à une question du commissaire Peter MacLaurin, le président précise que la question des ceintures de sécurité à bord des autobus scolaires sera présentée pour discussion à la prochaine réunion du comité administratif. Si cela s'avère nécessaire, une recommandation sera ensuite faite au conseil.

Le commissaire Emilio Migliozi fait savoir que tous les nouveaux autobus scolaires seront équipés de ceintures de sécurité d'ici 2020.

#### **10.0 Correspondance**

Il n'y a aucune correspondance.

#### **11.0 Questions diverses**

Il n'y a aucune question diverse.

#### **12.0 Clôture**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité**

**HEURE : 20 h 32**

**PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 27 février 2019**